

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 10 MAI 2021 à 20 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, le lundi 10 mai 2021 à 20H00, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Monsieur Guillaume LEFEBVRE, Madame Perrine MOUILLERE, Monsieur Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Christine DURAND, Corinne THIVANT, Messieurs Pierre MOUTET, Cédric POYET, Rémy ARQUILLERE, Madame Corinne GUILLOT, Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP.

Absents : Madame Nathalie KLIMENKO donne pouvoir à Madame Christine DURAND;

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE a été désigné secrétaire de séance.

=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Vente de l'ancienne mairie

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la vente COMMUNE DE CHANGY/MATILLON a été signée le 14 avril 2021.

Mickaël MATILLON a prévu un an de travaux. Il va créer deux appartements.

- Secrétariat

Madame le Maire informe les membres du Conseil que le nouveau secrétariat est opérationnel depuis le lundi 3 mai.

L'entreprise MEN, de CHARLIEU, propose un contrat d'entretien pour le système de chauffage/climatisation.

Pour la période 2022/2023, le contrat prévoit une visite d'entretien annuel, déplacement et main d'œuvre compris, ainsi qu'un dépannage d'une heure main d'œuvre hors pièces sur appel justifié.

La visite d'entretien comprend : vérification des performances de l'installation, contrôle visuel et auditif de l'ensemble, contrôle régulier du liquide antigel, vérification des connexions électriques, etc...

Le montant du contrat s'élève à 163,00 € HT.

Madame le Maire dit que le montant n'est pas très élevé par rapport aux contrats proposés par l'entreprise PALLUET pour l'école (620,00 € HT pour la chaudière bois granulé et 490,00 € HT pour la VMC).

Il est proposé de demander des devis complémentaires, notamment pour l'école.

Concernant les travaux de rénovation, il ne reste plus que la pose de la moquette dans les escaliers, et l'installation des luminaires dans le couloir.

Le bureau du maire, ainsi que l'armoire, doivent être restaurés.

Madame le Maire remercie Madame Evelyne RICARD pour le don de sa table, repeinte aux couleurs de la Mairie, et qui servira aux réunions Maire-Adjointes et Commissions.

- Pont d'Arçon

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE fait le point sur les travaux qui auront lieu au pont d'Arçon, afin de le désensabler.

L'entreprise Romain MEUNIER a présenté deux devis :

- à la charge de Roannaise de l'Eau : 1.341,00 € TTC
- à la charge des communes de VIVANS et CHANGY : 912,00 € TTC

Monsieur Jean-Paul BOURLIERE explique que la Police de l'Eau a demandé à ce que le sable soit déplacé : enlevé sous le pont et redéposé après l'étang d'arçon.

Chaque commune devra mettre un employé sur le chantier, pour dégager sous le pont.

Pour éviter les inondations côté Vivans, un tuyau sera installé en parallèle au pont, à la charge de la commune de Vivans.

Une analyse du sable a été réalisée.

La Police de l'eau aurait préféré faire baisser le niveau d'Arçon de 30-40 cm, mais ceci est difficilement envisageable.

Les travaux auront lieu dès que les services de la Police de l'Eau auront donné leur autorisation.

Le Conseil Municipal souhaite qu'un courrier soit adressé à Monsieur BLANCHARDON afin de l'informer des travaux qui seront réalisés et des coûts à la charge de la commune.

- Voirie

La Commission Voirie a acheté un gabion pour installer Rue Philippe Picard, pour un montant de 183,25 € HT, soit 219.90 € TTC. À cela il faut ajouter les cailloux, un devis a été demandé à la SOGRAP.

Ce sont les employés communaux qui l'installeront.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021

Madame le Maire donne lecture des demandes de subventions provenant de :

- ADMR La Pacaudière
- Association sportive du collège La Pacaudière
- ARRAVEM
- Association Française des Sclérosés en plaques
- France Alzheimer
- Adapei Loire Section Roanne
- Les Restaurants du Cœur
- AFMTELETHON
- Comité d'entraide du roannais
- MFR de CHAUMONT
- MFR de ST GERMAIN LESPINASSE
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Printemps des vins en Côte Roannaise
- Groupement départemental de lutte contre les rats musqués
- APF France handicap
- BTP CFA Loire
- Lycée agricole de Ressins

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) décide de verser une subvention d'un montant de 250,00 € à l'association ADMR du Pays de La Pacaudière.
- 2) décide de verser une subvention d'un montant de 40,00 € à l'association sportive du collège Jean Papon, soit 10 € par enfant domicilié à Changy et fréquentant l'association sportive du collège, sur présentation de la liste des élèves fréquentant l'association l'année N -1 (soit l'année scolaire 2019-2020).
- 3) Dit que la dépense sera imputée au compte 6574.

SUBVENTION DEGEL

Madame le Maire rappelle au Conseil que depuis 2014, ce sont les communes qui versent une subvention au DEGEL, en remplacement de Roannais Agglomération.

Le montant de subvention attribué par les communes au DEGEL est de 4,50 € par enfant.

Cette année (Année scolaire 2020-2021), 84 enfants sont scolarisés à CHANGY. Aussi, Madame le Maire propose de verser une subvention de 378,00 € au DEGEL au titre de l'année 2021.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention de 378,00 € à l'association du DEGEL au titre de l'année 2021.

SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE

Madame le Maire rappelle que la commune verse une subvention à l'association Bibliothèque pour tous, pour le fonctionnement de la bibliothèque, à hauteur de 1 € par habitant, soit 630,00 €.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement d'une subvention de 630 € à l'association Bibliothèque pour tous, au titre de l'année 2021.

RENTRÉE 2021 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Afin de préparer la rentrée scolaire 2021, les horaires des écoles doivent être arrêtés au regard des articles D.521-10 et suivants du Code de l'Education.

Les horaires en vigueur donnant satisfaction sur les plans pédagogique et éducatif ont vocation à être prolongés. C'est pourquoi, dans le cas d'une demande de reconduction consensuelle, ces horaires feront l'objet d'un arrêté à l'identique pour trois ans.

Il est nécessaire que chaque commune délibère sur ce sujet.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) Demande le renouvellement de dérogation pour l'organisation du temps scolaire sur quatre jours, à savoir :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matinée	8h30	8h30		8h30	8h30
	11h30	11h30		11h30	11h30
Après-midi	13h30	13h30		13h30	13h30
	16h30	16h30		16h30	16h30

FORET DE RÉBRUNS – LISTE DES AFFOUAGISTES

Madame le Maire ayant rappelé les critères légaux permettant de déterminer les ayants-droit (habitants de la section de commune de Rébruns depuis plus de 6 mois, sans compter les résidences secondaires), le Conseil Municipal approuve la liste réactualisée des affouagistes de la Forêt de Rébruns pour l'année 2021.

Madame Perrine MOUILLERE et Monsieur Jean-Paul BOURLIERE indiquent les travaux à prévoir sur le hameau de Rébruns :

- Elargissement de la Route de Fréchis : le muret en pierre le long de la propriété RICARD-MOUILLERE doit être supprimé. L'entreprise Romain MEUNIER a été contactée pour un devis.
- Désensablement du lavoir de Rébruns

ROANNAIS AGGLOMÉRATION – PACTE DE GOUVERNANCE

Madame le Maire rappelle que depuis la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, les EPCI peuvent décider, par une délibération du Conseil Communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but, notamment, d'améliorer l'association des élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

Une bonne gouvernance repose sur des instances de qualité mais aussi sur un ensemble de bonnes pratiques qui permettent aux élus communautaires et municipaux, de participer au fonctionnement de Roannais Agglomération, de connaître son organisation et ses agents.

À Roannais Agglomération, les élus ont manifesté le souhait de plus de connaissances globales du fonctionnement, des compétences et des instances ; d'une meilleure visibilité sur les compétences de l'agglomération et la ligne de partage avec les communes ; d'une amélioration du contenu et de la transmission de l'information à destination des élus ; d'un fonctionnement des instances de gouvernance moins contraignant.

Vu la Loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment son article 1^{er} ;

Vu la Loi du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 4 relatif à l'extension du délai d'adoption des pactes de gouvernance ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-11-2 portant sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance intercommunale ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020, relative au débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 avril 2021, relative à l'adoption du pacte de gouvernance ;

Considérant que les élus de Roannais Agglomération et les élus municipaux des communes membres de Roannais Agglomération ont manifesté la volonté d'adopter un pacte de gouvernance ;

Considérant qu'une démarche participative a été initiée avec la constitution d'un groupe de travail représentatif de toutes les communes membres de Roannais Agglomération ;

Considérant que ce groupe de travail a permis de produire le contenu du pacte de gouvernance qui est proposé au vote du conseil ;

Considérant que le pacte de gouvernance prévoit de favoriser les pratiques de bonne gouvernance communautaire et d'instaurer une conférence des territoires ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le contenu du pacte de gouvernance de Roannais Agglomération.

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- Conseil Communautaire, le jeudi 22 avril 2021

Madame le Maire fait le compte-rendu du Conseil Communautaire. À l'ordre du jour :

- Assemblées : Exercice des pouvoirs délégués au Président et au bureau
- Administration générale : Adoption du pacte de gouvernance
- Aménagement de l'espace communautaire : fusion des périmètres des schémas de cohérence territoriale (SCOT) du nord du département de la Loire – Avis
- Transition numérique et systèmes d'information : Liaison fibre optique Villerest/Roannais Agglomération ; Projet SDN « travail collaboratif » acquisition de licences microsoft
- Déchets ménagers : déploiement de la technologie CLIIINK de valorisation du geste de tri du verre adaptable sur les colonnes de tri aériennes et enterrées
- Milieux aquatiques et prévention des inondations : définition du système d'endiguement de la Loire sur les communes de Roanne et du Coteau et demande de régularisation du système d'endiguement en vue de son classement.
- Développement économique : approbation du rapport de gestion de NOVIM année 2019
- Aéroport : travaux de construction d'un nouvel hangar locatif avec installation en toiture de panneaux photovoltaïques
- Tourisme : tarifs taxe de séjour, train de la Loire
- Equipements sportifs : constat de désaffectation partielle de la piscine d'été du Coteau.
- Actions culturelles : Avenant pour le dispositif ZICONORD avec les communes de Roanne, Riorges et Mably et le Conseil départemental de la Loire ; tarifs du Conservatoire d'agglomération musique, danse et théâtre 2021-2022.
- Transports : Avenant n°4 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA en région Auvergne Rhône-Alpes ; organisation de services de transport routier scolaire hors ressort territorial ; Avenant n°1 à la convention sur l'organisation et le financement des transports routiers de voyageurs sur le périmètre de Roannais Agglomération avec la région Auvergne Rhône-Alpes ; DSP pour l'exploitation du service public de transports urbains de l'agglomération roannais tarifs des transports urbains et des amendes forfaitaires à compter du 1^{er} septembre 2021 ; tarifs des transports scolaires et tarifs commerciaux sur les lignes scolaires à partir de la période scolaire 2021-2022 ; approbation du règlement des transports à compter du 1^{er} septembre 2021.
- Santé : Mise à disposition gratuite du Scarabée pour l'ouverture d'un centre de vaccination.

- Roannais Agglomération, Commission Environnement, le mercredi 14 avril

Messieurs Jean-Paul BOURLIERE et Cédric POYET font le compte-rendu de la réunion de la Commission Environnement. À l'ordre du jour :

- Contrat d'Objectifs entre Roannaise de l'Eau et Roannais Agglomération
- Gouvernance des instances entre Roannaise de l'Eau et RA
- Etude sur le transfert de la compétence Assainissement de la COR, COPLER et RA à Roannaise de l'Eau
- Méthaniseur : Recalage planning et demande d'avenant
- Informations financières
- Projet de loi sur le traitement des boues d'épuration
- Schéma Directeur Assainissement

- SIEL

Monsieur Dominique BOULOT-TULOUP informe les membres du Conseil qu'il a participé à deux webinaires : le premier concernant l'utilisation du site internet, l'autre au sujet de l'éclairage public, et notamment l'éclairage LED.

- Roannais Agglomération, Commission Ressources, mardi 4 mai 2021

Monsieur Jean-Noël DE STEFANI fait le compte-rendu de la réunion de la Commission Ressources.
À l'ordre du jour :

- Conventions de mutualisation ADS et voirie
- Questions diverses

QUESTIONS DIVERSES

* Elections régionales et départementales – Tour de garde

1^{er} tour : DIMANCHE 20 JUIN

HEURE	ELECTIONS DÉPARTEMENTALES	ELECTIONS REGIONALES
8h00 à 10h00	C. GUILLOT – R. ARQUILLERE - D. BOULOT	P. MOUILLERE – G. LEFEBVRE – P. GOUTORBE
10h00 à 12h00	C. GUILLOT – C. THIVANT – D. BOULOT	P. MOUILLERE – G. LEFEBVRE -
12h00 à 14h00	C. BIGAY – C. THIVANT – P. MOUTET	J.P BOURLIERE – J.N DE STEFANI – Y. RIMOUX
14h00 à 16h00	E. RICARD – C. DURAND – P. MOUTET	J.P BOURLIERE – J.N DE STEFANI – C. POYET
16h00 à 18h00	E. RICARD – C. DURAND – C. BIGAY	P. GOUTORBE – C. POYET

2^{ème} tour : DIMANCHE 27 JUIN

HEURE	ELECTIONS DÉPARTEMENTALES	ELECTIONS REGIONALES
8h00 à 10h00	P. GOUTORBE – N. KLIMENKO - D. BOULOT	P. MOUILLERE – G. LEFEBVRE – P. MOUTET
10h00 à 12h00	P. GOUTORBE – A. BUTTERLIN – D. BOULOT	P. MOUILLERE – G. LEFEBVRE – P. MOUTET
12h00 à 14h00	C. BIGAY – Y. RIMOUX	J.P BOURLIERE – J.N DE STEFANI -
14h00 à 16h00	E. RICARD – C. DURAND – ?	J.P BOURLIERE – J.N DE STEFANI – C. POYET
16h00 à 18h00	E. RICARD – C. DURAND – ?	C. BIGAY – N. KLIMENKO – C. POYET

* Conseil Municipal d'enfants : Madame le Maire donne lecture du courrier d'un groupe d'élus enfants. Ils proposent d'installer trois panneaux « Colle ton chewing-gum », sur le parking de l'école, sur la Place du Champ de Foire et sur le parking de la Mairie. Le devis proposé par ACTIVE SOUDURE s'élève à 172,00 € HT le panneau.

L'impression de la Côte a établi un devis pour les adhésifs « Colle ton chewing-gum » à 3,50 € HT l'unité, et les affiches A3, 150 feuilles à 1 € la feuille.

Le Conseil Municipal accorde un budget de 300,00 € HT, pour l'installation d'un panneau. La pose pourra être réalisée par les employés municipaux.

Le second groupe prévoit l'organisation d'un petit-déjeuner à l'école. Le budget accordé est de 200,00 €.

* L'association de la Boule Changynoise demande au Conseil Municipal l'autorisation d'installer une barrière sur le terrain, afin de poser les boules, pour être en conformité avec le règlement départemental. L'association sollicite une aide de la part de la commune. Elle a fait parvenir en Mairie un devis pour la fourniture du bois nécessaire à la réalisation de ce projet, d'un montant de 232,50 € TTC. Le Conseil Municipal accorde une subvention de 100,00 € à l'Association de la Boule Changynoise. Elle sera versée sur présentation de la facture. L'association ne commencera les travaux qu'après s'être rendu sur place avec Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, pour repérer le passage de gaines électriques.

* Madame le Maire donne lecture du courrier de l'Etablissement Français du Sang, remerciant la commune pour le prêt de la salle d'animation lors de la collecte de sang du 23 avril dernier. 99 poches de sang ont été collectées.

* Une réunion de la Commission Information-Communication est organisée le mardi 18 mai à 20h00 en Mairie.

* Madame Evelyne RICARD rappelle l'organisation du concours de fleurissement communal. Les inscriptions sont à déposer en mairie jusqu'au 15 juin prochain.

* pour information, la Banque alimentaire fonctionne très bien, puisque c'est maintenant 47 colis qui sont distribués tous les quinze jours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu

Le LUNDI 14 JUIN 2021 à 20H00 au FOYER RURAL